

Image not found or type unknown



Honoraires d avocat apres appel

Par **kikinou**, le **17/02/2011** à **20:45**

Bonjour, suite à un jugement du prud'hommes, que j'ai engagé contre mon ex employeur, et que j'ai gagné !!! ce dernier ayant fait appel, mon avocate me demande de signer une nouvelle convention d'honoraires de 1507€ TTC, alors que je lui ai déjà versé 1650€ pour la première procédure !!!! net 251 € pour incident de procédure (démission d'un conseiller appartenant à la formation de jugement) et à ce jour elle me demande encore 1507€ !!!! que je trouve excessif !!! aux vues du temps que mon dossier a dû lui prendre !!!! pensez vous que ce soit normal et que je puisse négocier avec elle ???!